Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025
ID : 085-258502962-20250114-D003_BUR140125-DE

D003-BUR140125

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze janvier à dix heures, le Bureau du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Mme Anne AUBIN-SICARD, MM. Stéphane BOUILLAUD, Pierre CAREIL, Frédéric FOUQUET, Lionel GAZEAU, Yoann GRALL, Damien GRASSET, Christophe HOGARD, Guy PLISSONNEAU, Yannick SOULARD, Noël VERDON
Excusés : M. Patrice PAGEAUD
Date de convocation : 07 janvier 2025
Membres en exercice : 12
Présents : 11
Votants : 11

Résiliation à l'amiable du bail rural d'exploitation de terres agricoles avec M. Vincent JADAULT – ISDND du Tallud-Sainte-Gemme

Vu la délibération D170-COS171224 du 17 décembre 2024 portant délégation d'attributions du comité syndical au bureau,

Considérant que Trivalis a signé avec l'EARL JADAULT, le 12 novembre 2015, un bail rural portant sur l'exploitation des terres agricoles sur une surface de 3ha 77a 24ca, ci-après :

Section	N°	Lieu dit	Surface	Nature
C	63	Fief du Champ Failly	00 ha 32 a 20 ca	Terre
C	64	Fief du Champ Failly	00 ha 38 a 72 ca	Terre
C	65	Fief du Champ Failly	00 ha 07 a 76 ca	Terre
C	66	Fief du Champ Failly	00 ha 05 a 41 ca	Terre
C	67	Fief du Champ Failly	00 ha 05 a 26 ca	Terre
C	68	Fief du Champ Failly	00 ha 17 a 89 ca	Terre
C	69	Fief du Champ Failly	00 ha 15 a 83 ca	Terre
C	71	Fief du Champ Failly	00 ha 06 a 58 ca	Terre
C	509	Fief du Champ Failly	00 ha 07 a 11 ca	Terre
C	84	Fief du Champ Failly	00 ha 80 a 82 ca	Terre
C	85	Fief du Champ Failly	00 ha 00 a 12 ca	Terre
C	86	Fief du Champ Failly	00 ha 31 a 22 ca	Terre
C	87	Fief du Champ Failly	00 ha 08 a 64 ca	Terre
C	88	Fief du Champ Failly	00 ha 34 a 85 ca	Terre
C	89	La Chevronnière	00 ha 05 a 52 ca	Terre
C	90	Fief du Champ Failly	00 ha 05 a 37 ca	Terre
C	91	Fief du Champ Failly	00 ha 05 a 30 ca	Terre
C	92	Fief du Champ Failly	00 ha 00 a 73 ca	Terre
C	93	Fief du Champ Failly	00 ha 10 a 75 ca	Terre
C	94	Fief du Champ Failly	00 ha 08 a 54 ca	Terre
C	601	Fief du Champ Failly	00 ha 32 a 40 ca	Terre
C	97	Fief du Champ Failly	00 ha 15 a 48 ca	Terre
Total surface :			**3 ha 77 a 24 ca**	

Considérant que Trivalis souhaite récupérer la jouissance de ces parcelles dans le cadre de projets d'installations d'activité de valorisation de la chaleur issue des moteurs de cogénération via une aquaponie,

Considérant que Trivalis et Monsieur Vincent JADAULT se sont mis d'accord pour résilier le bail rural à compter du 1er février 2025,

Considérant que la rupture du bail rural sur la surface totale des parcelles susmentionnées, donne droit à Monsieur VincentJADAULT, à une indemnité calculée sur la base du protocole Région Pays de la Loire et proposée à hauteur de 20 161,21 €,

Sur proposition de Monsieur le Président, le bureau est invité à délibérer pour :

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025
ID : 085-258502962-20250114-D003_BUR140125-DE

Approuver la résiliation à l'amiable du bail rural avec Monsieur Vincent JADAULT et le versement d'une indemnité d'éviction de 20 161,23 €,

Autoriser le Président à signer tout acte se référant à cette délibération.

Après en avoir délibéré, le bureau, à l'unanimité :

Approuve la résiliation à l'amiable du bail rural avec Monsieur Vincent JADAULT et le versement d'une indemnité d'éviction de 20 161,23 €,

Autorise le Président à signer tout acte se référant à cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 23/01/2025
Qualité : Président de Trivalis
Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 22/01/2025
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis
Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).